

**Engagement en matière d'examen sur le terrain (Architecte ou Ingénieur)**  
 (Un formulaire doit être soumis pour chaque discipline)

RÉSERVÉ AU PERSONNEL		FORMULAIRE – B4
Date Reçu		
Reçu par		

**Partie (A) – INFORMATION SUR LE PROJET**

1. Information sur la propriété	
Nom du propriétaire	
Numéro de téléphone	
Adresse de voirie	
NID(s)	
2. Description du projet	
N° de fiche	
Description du projet	

**Partie (B) - DÉCLARATION**

Conformément au formulaire B3, les présentes visent à vous informer que je suis :

l'architecte  
 l'ingénieur

et que j'ai été choisi par le propriétaire pour effectuer l'examen sur le terrain concernant la discipline suivante :

**(veuillez cocher tous ceux qui s'appliquent)**

Conception en génie civil (Civil)  
 Conception géotechnique (Géo)  
 Conception architecturale (Arch)  
 Conception des structures (Str)  
 Conception mécanique – Plomberie (M-P)  
 Conception mécanique – CVC (M-C)  
 Conception mécanique – Suppression d'incendie (M-SI)  
 Conception électrique (Élec)

Autre : \_\_\_\_\_

Par les présentes, je confirme que pour les exigences de conception liées à la discipline précisée ci-dessus :

(a) j'examinerai les dessins d'atelier et les rapports pertinents;  
 (b) je passerai en revue les changements apportés à la conception soumise au cours de la construction pour déterminer que les changements sont conformes aux exigences du Code national du bâtiment du Canada (CNB) 2015 et aviserai l'inspecteur des bâtiments, en temps raisonnable;  
 (c) je passerai en revue les essais sur le terrain requis par le CNB 2015 ou par les plans et devis; et  
 (d) je fournirai un formulaire B5 (Confirmation d'examen de la construction sur le terrain) à l'inspecteur des bâtiments dans un délai de 10 jours ouvrables de l'achèvement substantiel du projet et avant l'occupation des lieux.

Veuillez prendre note que je pourrais déléguer quelques-unes ou l'ensemble de mes responsabilités associées aux examens sur le terrain à une autre personne employée par le soussigné ou son entreprise, lorsque cela est conforme aux pratiques professionnelles prudentes. Les fonctions devront cependant être assumées sous ma supervision, conformément aux normes de l'Association des architectes du Nouveau-Brunswick (AANB) et de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB).

Le soussigné devra informer l'inspecteur des bâtiments par écrit, dans les meilleurs délais, mais au plus tard dans un délai de 5 jours ouvrables, si le contrat d'examen sur le terrain prend fin à tout moment pendant la construction.

Nom:		Sceau et signature du professionnel
Nom de l'entreprise: (le cas échéant)		
Adresse postale:		
N° de téléphone (bureau):		
N° de téléphone (mobile):		
Courriel:		
Date:		

Il est de la responsabilité des professionnels de se conformer aux « LIGNES DIRECTRICES DE PRATIQUE CONJOINTE RÉGISSANT LA RELATION PROFESSIONNELLE ENTRE LES ARCHITECTES ET LES INGÉNIEURS » approuvé le 28 novembre 2023 par l'Association des architectes du Nouveau-Brunswick (AANB) et le 7 décembre 2023 par l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB).